



## ENVIRONNEMENT

# Le Conservatoire du littoral va devenir le gestionnaire de 70 phares

Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno ne sont pas arrivés les mains vides hier au Rayol-Canadère pour le trente-cinquième anniversaire du Conservatoire du littoral. Le ministre de l'Ecologie et sa secrétaire d'Etat ont annoncé que l'établissement public allait bénéficier de l'extension du droit annuel de francisation des navires (DAFN) aux bateaux de moins de 7 mètres de long dotés de moteurs puissants. Depuis deux ans, le budget du Conservatoire n'est plus alimenté directement par l'Etat, mais par le versement de ce droit annuel par les navires calculé en fonction de leur longueur. Il a rapporté l'an dernier 37,6 millions d'euros. La décision de principe a été prise, reste encore à fixer précisément le niveau de puissance. On estime qu'environ 20.000 propriétaires de petits navires devraient être concernés, ce qui devrait représenter environ 5 millions d'euros selon le niveau de puissance choisi, auquel viendra s'ajouter un transfert des droits de passeport des bateaux.



D'ici à 2030, le conservatoire s'est vu assigner un objectif de 30 % du littoral à gérer.

### Expropriation en Martinique

Le budget du Conservatoire est passé de 40 millions d'euros en 2005 à 54,4 millions en 2010, dont 44 millions ont été consacrés aux investissements, notamment à l'acquisition de terrains des Salins du Midi (3.000 hectares), dont le paiement va s'échelonner jusqu'en 2015. Et l'Etat continue de confier au Conservatoire de plus en plus de terrains délaissés notamment par le ministère de la Défense (35.180 hectares en 2010 contre 9.600 en 2005). Dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, la décision de conforter les finances du Conservatoire s'explique aussi par le fait que l'Etat sou-

haite lui confier prochainement la gestion de 70 phares français désaffectés ou non mais qu'il va falloir continuer à entretenir. Certains experts estiment que ces bâtiments représenteront une charge annuelle d'environ 6 millions d'euros.

Gestionnaire d'environ 12% de la surface du littoral actuellement, le Conservatoire s'est vu assigner un objectif de 30% d'ici à 2030 par le Grenelle de l'environnement. Il vient d'obtenir en justice l'expropriation d'un terrain de 78 hectares, dont 20 de plages à Sainte-Anne à la Martinique pour 4,5 millions d'euros. Les propriétaires, qui souhaitent réaliser une opération immobilière depuis des années, en demandaient 78 millions d'euros. Dans les mois qui viennent, les responsables du Conservatoire pourront également bénéficier de la possibilité introduite par le Grenelle de l'environnement d'exproprier, si nécessaire, lorsqu'il y a menace pour le patrimoine, les sociétés civiles immobilières.

JULIE CHAUVEAU

### PARC DES CALANQUES « AVANT LA FIN DE L'ANNÉE »

Dans le Var, Jean-Louis Borloo a affirmé hier que le parc national des Calanques à Marseille verrait le jour « avant la fin de l'année ». « Ce sera le cadeau de Noël », a dit le ministre de l'Ecologie précisant que 90% de l'organisation du parc était réalisée. « On ne lâchera pas sur le calendrier », a renchéri Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, également présente. Fin avril, le groupement d'intérêt public (GIP) chargé de préparer le projet avait annoncé la création de ce parc en juin 2011 avec quelques mois de décalage par rapport au projet initial. Le

parc - le premier en France métropolitaine depuis 1979 et le troisième péri-urbain au monde après Le Cap et Sydney - a pour objectif la préservation de la biodiversité, de la quiétude des lieux et du patrimoine culturel. Chantal Jouanno a en outre répété son intention de créer une agence de la nature regroupant notamment l'Agence des Aires Marines Protégées, le Conservatoire du littoral, les neuf parcs nationaux, soit tous les grands établissements chargés de gérer des espaces naturels. La création de 5 parcs marins est également à l'étude, a-t-elle précisé.